

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/10/2024

DEL-29102024-06

Date de convocation :  
14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Saint Julien de Briola, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 42
- procurations: 3
- votants: 45

Date de publication :  
.....

**PRESENTS :** Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Denis JUIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Christine SOULE LOCHON, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Florian GRIMONPRE par André CATHALA, Hélène MARTY par Bernard BREIL.

**ABSENTS :** Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Rose-lyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE.

**Secrétaire de séance :** Catherine LASSALLE

**OBJET: Autorisation de signature d'une convention avec le CDG11 pour des prestations en matière d'archivage**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Considérant** que les frais de conservation des archives font partie des dépenses obligatoires,

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude dispose d'un service Archives. Ce service a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations légales en matière d'archives, sous le contrôle scientifique et technique de la Directrice des Archives Départementales de l'Aude,

**Considérant** que la CCPLM souhaite bénéficier de la mise à disposition de l'archiviste du CDG11,

Dans ce cadre, il convient de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude fixant les modalités de l'intervention.

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20241029-DEL\_29102024\_06-DE

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude et à faire appel à son service Archives en vue de la mise à disposition de l'archiviste.

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

